

## COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de HAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur LANDA Jean-Paul, Maire par intérim.

**PRESENTS (15) :** MM. DUTHIL, LANDA, GODFROY, RAMBAUD, BILLOT,  
BOUYSSOU, PETIT, PION, DULEAU  
Mmes AUBIN, BOUYOU, FOSSAT, PETIT, VIGNAUD, ZEKRYTY

**ABSENT (0)**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme VIGNAUD Camille est élue secrétaire de séance

**OBJET : ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur LANDA, Président de séance informe les membres du conseil municipal que suite à la démission de Madame VANNSON, Maire et aux élections municipales complémentaires du 12 avril 2015, Le Conseil municipal étant au complet, il peut être procédé à l'élection du Maire et des Adjointes.

### **ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**1. Installation des conseillers municipaux** La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LANDA Jean-Paul, Adjoint au Maire, le Maire empêché en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame VIGNAUD Camille a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **2. Élection du Maire**

**2.1. Présidence de l'assemblée** Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur GODFROY Roger, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame FOSSAT Huguette, Monsieur BILLOT Romain.

Monsieur GODFROY demande qui est candidat.

Madame AUBIN Nathalie fait part de sa candidature.

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré (tous les conseillers ont pris part au vote).

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et

enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : (0 procuration) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 7
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : ..... 8
- e. Majorité absolue : ..... 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
AUBIN Nathalie	8	huit

#### 2.5. Proclamation de l'élection du Maire

Madame AUBIN Nathalie a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

### 3. Élection des Adjoints

Sous la présidence de Madame AUBIN Nathalie élue Maire (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### 3.1. Élection du premier Adjoint

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) (0 procuration) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 9
- e. Majorité absolue ..... 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
PETIT Patrick	9	

##### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier Adjoint :

Monsieur PETIT Patrick a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

#### 3.2. Élection du deuxième Adjoint

##### 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) (0 procuration) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 7
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 8
- e. Majorité absolue ..... 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
FOSSAT Huguette	8	huit

### 3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième Adjoint

Madame FOSSAT Huguette a été proclamée deuxième Adjoint et immédiatement installée.

### 3.3. Election du troisième adjoint

#### 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) (procuration) ..... 15  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 7  
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 8  
e. Majorité absolue : ..... 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BILLOT Romain	8	huit

### 3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième Adjoint

Monsieur BILLOT Romain a été proclamé troisième Adjoint et immédiatement installé.

### 3.4. Election du quatrième Adjoint

#### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) (0 procuration) ..... 15  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 6  
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) ..... 9  
e. Majorité absolue : ..... 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
PETIT Isabelle	9	neuf

### 3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième Adjoint

Madame PETIT Isabelle a été proclamée quatrième Adjoint et immédiatement installée.

### 4. Observations et réclamations Pas d'observation.

Les élections étant terminées, Madame Le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 22 avril 2015, concernera les délégations aux adjoints et les désignations des représentants des différentes instances. Une convocation officielle sera adressée dès ce jour.

Mme AUBIN a souhaité laisser la parole avant de faire son discours

M GODEFROY a été désireux de s'exprimer en mentionnant que ce jour de la saint parfait était de bonne augure et qu'il souhaitait beaucoup de chance et de courage à Mme AUBIN

M LANDA a remis les clés de la mairie à Mme AUBIN et a tenu à remercier ses adjoints et les conseillers qui lui ont été fidèle et a souhaité bonne chance et bon courage aux autres.

- Monsieur PION qui informe les membres du conseil que lors d'une réunion au SIAEPANC de Bonnetan, il a été évoqué l'obligation d'alimentation en eau par Carbon-Blanc.

Mme FOSSAT a tenue également à lire un petit discours :

"Nous sommes un équipe qui avons appris à nous connaître, nous respecter, et soudée par des valeurs républicaines. Comme toute équipe, nous ferons de notre mieux, sans promesses irréalisable en sachant intégrer les nouveaux anciens équipiers qui voudront s'intégrer sur ces mêmes valeurs. Vous serez les arbitres du respect de ces règles. Nous espérons ensemble gagner le match de la stabilité, de la rigueur dans le travail et de la citoyenneté.

Allez HAUX, avec vous hautoise et hautois pour une commune vivante et souriante."

Plus personne ne désirant s'exprimer, Madame Le Maire fait lecture du discours suivant :

"C'est avec beaucoup d'émotions que je reçois le mandat que vous venez de me confier et les responsabilités qui vont avec.

Cette campagne a été marquée par une grande implication de beaucoup d'entre\*-vous. Vous nous avez soutenu, vous nous avez aidé, mais plus que tout, nous avons échangé, débattu, bref, nous avons tous ensemble fait acte de citoyenneté.

Nous nous engageons nos colistiers et moi-même à prolonger cette démarche qui pour nous est au cœur de la vie politique d'un village. J'ai le souhait que l'ensemble du conseil partagera cette volonté.

2 exemples d'actions allant dans ce sens :

- Nous avons d'ores et déjà programmé une série de 5 rencontres citoyennes de quartier ou de hameau d'ici le mois de juin (vous recevrez sous peu les dates et les lieux). Lors de ces rencontres, nous serons à votre écoute : propositions, souhaits, requêtes, mécontentements mais aussi contentements.

- Nous vous proposerons aussi de prolonger les conseils municipaux d'une trentaine de minutes d'échanges avec vous à propos des sujets à l'ordre du jour.

L'année que nous venons de passer fut compliquée. Compliquée pour vous les habitants, compliquée pour le personnel communal et compliquée pour les élus, tous les élus.

Car changer de Maire quelles qu'en soient les raisons n'est jamais simple pour l'ensemble de l'équipe municipale.

Je vais donc m'attacher à créer les conditions d'une équipe stable et solidaire. Je souhaite que le conseil municipal fonctionne de manière sympathique et collaborative où chacun et chacune puisse s'investir au service de l'intérêt général. Si chacun de nous a ce souci, je ne doute pas que nous y parvenions, c'est notre devoir d'élue(s) de la République.

Avec l'équipe, je m'engage

- à être à votre écoute, vous associer aux débats et aux décisions,
- à collaborer plus étroitement avec le personnel communal pour mieux bénéficier de leurs compétences et de leur connaissance de la commune,
- à veiller au respect des règles communes,
- à faire de Haux une commune respectable et donc respectée,
- à défendre et promouvoir nos valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Je vous remercie."

Séance levée à 20 heures 15 minutes

DUTHIL Franck	LANDA Jean-Paul	GODFROY Roger	RAMBAUD Alexis	DULEAU Jean-Michel
BILLOT Romain	BOUYOU Laure	BOUYSSOU Francis	PETIT Patrick	PETIT Isabelle
PION Jean-Luc	VIGNAUD Camille	ZEKRYTY Nadia	FOSSAT Huguelle	AUBIN Nathalie